

Infos migrations

Numéro 56 - mai 2013

PPM
ELIPA

Méthodologie

Deux enquêtes sur l'intégration des nouveaux migrants

Deux enquêtes longitudinales successives, PPM et Elipa, ont porté sur les nouveaux migrants. Les objectifs sont similaires : mieux connaître les parcours d'intégration de cette population durant les premières années de résidence en France. Il est possible, sous conditions, de tirer des enseignements complémentaires en combinant les résultats de ces deux enquêtes.

L'étude des motifs de migration des personnes interrogées montre qu'une grande majorité d'entre elles viennent pour des raisons familiales. Les principales caractéristiques de ces « nouveaux migrants » ne changent qu'assez peu entre les deux enquêtes. Ce n'est pas le cas des migrants pour autres motifs. Les niveaux d'aisance en français peuvent être mesurés de façon comparable, ils sont assez similaires. Par contre, les statuts d'occupation du logement changent sensiblement en trois ans.

Deux enquêtes auprès des signataires du CAI ont été menées depuis 2006

Afin de favoriser l'intégration des étrangers autorisés à s'installer durablement en France, il a été mis en place en 2003 un service public de l'accueil assuré par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) avec la signature d'un contrat d'accueil et d'intégration (CAI). A partir de 2006, le CAI a été systématiquement proposé aux étrangers âgés d'au moins 16 ans, originaires de pays tiers à l'Espace économique européen et à la Suisse, admis pour la première fois au séjour en France. Les étudiants sont exclus du dispositif car ils n'ont pas vocation à s'installer durablement. La signature du contrat a été rendue obligatoire au 1^e janvier 2007 (cf. encadré sur le CAI).

Deux enquêtes statistiques successives ont été menées auprès de ces nouveaux migrants avec pour principaux objectifs la connaissance des parcours d'intégration (économique, résidentiel, social, ...) au cours des premières années de séjour en France. Un objectif s'est encore ajouté lors de la seconde enquête : permettre des évaluations des différents dispositifs du CAI.

Ces deux enquêtes sont l'enquête « Parcours et profils des migrants » (PPM) et l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa). Il s'agit d'enquêtes quantitatives réalisées en face à face, auprès de personnes venant d'obtenir un titre de séjour d'un an au minimum : 6 280 migrants pour PPM, 6 107 pour ELIPA. Ces enquêtes sont longitudinales : les mêmes personnes sont enquêtées deux fois dans le dispositif PPM (2006-2007), trois fois dans le dispositif Elipa (2010, 2011 et 2013). Les deux enquêtes ont pour champ les signataires du CAI, également désignés par le terme de « nouveaux migrants ». Pour PPM, réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), rattachée aux ministères sociaux, les nouveaux migrants sont ceux qui ont signé le CAI au second semestre 2006 [1]. Pour Elipa, réalisée par le Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED), actuellement rattaché au ministère de l'intérieur, les nouveaux migrants sont ceux qui ont signé le CAI en 2009 [2]. Cette dernière enquête est financée pour moitié par les fonds européens de l'intégration (FEI) et pour les réfugiés (FER).

Principales caractéristiques des nouveaux migrants

Les nouveaux migrants sont majoritairement des femmes (tableau 1a). Leur âge médian est d'un peu plus de trente ans et moins d'un migrant sur cinq a plus de quarante ans. Les personnes interrogées en 2006 (PPM) sont un plus souvent des femmes et sont un peu plus jeunes que celles interrogées en 2010 (Elipa). Les origines géographiques sont essentiellement africaines (70 % environ). Les origines les plus importantes sont les pays du Maghreb (un peu moins en 2009 qu'en 2006), puis d'Afrique hors Maghreb (un peu plus en 2009 qu'en 2006) (tableau 1b).

Une caractéristique importante de ces personnes est le motif administratif d'obtention du titre de séjour : familial, professionnel, humanitaire (ou autres). Le motif familial est toujours largement prépondérant, mais il y a davantage de nouveaux migrants ayant obtenu le statut de réfugié en 2009 (tableau 1c). Les nouveaux migrants venant pour motif professionnel sont plus souvent des hommes en 2009 qu'en 2006. Mais hormis ces particularités, la répartition par sexe et motif a peu changé.

L'auteure :

Evelyne Coirier

Chargée d'études
à la division
« Enquêtes et
Etudes
statistiques »

au

DSED



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRETARIAT GÉNÉRAL

À L'IMMIGRATION ET À L'INTÉGRATION



Encadré : Le contrat d'accueil et d'intégration (CAI)

Le CAI est signé entre l'État et le migrant pour une durée d'un an et peut être prolongé pour une durée identique, sur proposition de l'OFII, sous réserve que le signataire ait obtenu le renouvellement de son titre de séjour. Par ce contrat, l'État s'engage à offrir aux signataires une session d'information sur la vie en France, une journée de formation civique, une formation linguistique si nécessaire, un accompagnement social si la situation personnelle ou familiale du signataire le justifie et un bilan de compétence professionnelle adapté aux besoins et aux compétences des personnes, pour faciliter leur recherche d'emploi. Chaque formation est gratuite et donne lieu à la délivrance d'une attestation. La personne étrangère, quant à elle, s'engage à respecter la Constitution française, les lois de la République et les valeurs de la société française, à participer à une journée de formation civique, à une session d'information « Vivre en France », à suivre la formation linguistique (pouvant aller jusqu'à 400 heures) si sa connaissance de la langue est insuffisante et à se présenter à un examen pour l'obtention du diplôme initial de langue française (DILF).

Tableau 1a : Caractéristiques des nouveaux migrants selon le sexe et l'âge (en %)

	Femmes	Hommes	24 ans ou -	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 ans et +
PPM	54	46	23	24	22	15	17
ELIPA	52	48	20	21	24	16	20

Tableau 1b selon l'origine (en %)

	PPM	ELIPA
Algérie	21	17
Maroc et Tunisie	22	20
Autre Afrique	27	32
Asie	20	19
Divers	10	12

Tableau 1c selon le motif (en %)

	PPM	ELIPA
Travail	5	9
Famille	85	72
Réfugiés	7	13
Autres	3	6

Lecture : 54 % des personnes de l'enquête PPM sont des femmes

Champ et source : Signataires du CAI au 2e semestre 2006 pour PPM, en 2009 pour ELIPA.

Des différences s'observent par contre dans la répartition par origine et pour les motifs autres que familial. Ainsi, les réfugiés venus du Maghreb ont quasiment disparu en 2009. Mais ceux en provenance d'Asie sont beaucoup plus nombreux (notamment ceux venus du Sri Lanka), ainsi que ceux de diverses origines (Haïti par exemple). Le motif « travail » conduit à un constat inversé : la part de l'Afrique, notamment du Maghreb, a beaucoup augmenté.

Une autre caractéristique importante est la durée de présence en France entre l'entrée sur le territoire et l'obtention du premier titre de séjour. Cette durée est très variable, mais dépend également du motif. Les nouveaux migrants venus pour motif familial ont une durée de présence faible avant l'obtention du titre : pour plus de la moitié, elle est inférieure à deux ans. Les réfugiés restent environ trois ans dans l'attente de l'obtention du statut (ils sont demandeurs d'asile dans l'intervalle). Les nouveaux migrants pour motif professionnel sont le plus souvent présents en France depuis un certain nombre d'années (de 6 à 9 ans). C'est essentiellement la modification de répartition des nouveaux migrants par motif qui explique que la durée moyenne ait légèrement augmenté entre 2006 et 2009.

Un exemple de comparaison : le niveau d'aisance en français

Les nouveaux migrants interrogés dans Elipa auto-évaluent leur niveau de français aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. Ils estiment leur niveau à l'oral en général, puis dans certaines situations ponctuelles simples et courantes : téléphoner pour prendre un rendez-vous, demander son chemin dans la rue. Enfin une question sur les difficultés pour écrire une lettre administrative permet de compléter cet éclairage (tableau 2).

Un questionnement similaire avait eu lieu dans PPM. Pour la comparaison directe, deux différences de questionnement sont observées par rapport à Elipa :

- Les personnes qui déclaraient parler uniquement le français durant l'enfance se voyaient attribuer le niveau maximum pour la question concernant le niveau général ;
- La question « demander son chemin » n'existait pas. Il y avait une question sur l'aisance (en français) pour faire ses courses seul(e) au supermarché.

La répartition relative au niveau général est un peu différente en 2009 avec davantage de personnes dans la modalité intermédiaire et moins dans la modalité la plus faible. Pour les questions spécifiques, des différences notables ne s'observent que pour la question qui a changé : demander son chemin paraît mobiliser des capacités linguistiques plus importantes que de faire ses courses seul(e).

Cependant, on observe des écarts assez faibles pour la variable synthétique avec une baisse relativement modérée des niveaux de français entre les deux enquêtes. Cette stabilité peut s'expliquer par la répartition des motifs de migration. Les migrations pour motif familial représentent toujours la plus grande part dans les deux enquêtes (tableaux 3 et 4). L'aisance en français des migrants familiaux reste stable au cours des deux enquêtes.

Tableau 2 : Les niveaux d'aisance en français dans PPM et Elipa (en %)

Enquête PPM		Aisance		
		bonne	moyenne	faible
Niveau général à l'oral		65	21	14
Oral : téléphoner pour un rendez-vous ou un renseignement		72	19	9
Oral : faire ses courses seul (e) au supermarché		89	8	3
Ecrit : écrire une lettre en Français ou remplir un document administratif.		55	30	15
Enquête Elipa		Aisance		
		bonne	moyenne	faible
Niveau général à l'oral		66	26	8
Oral : téléphoner pour un rendez-vous ou un renseignement		73	18	9
Oral : demander son chemin		78	15	7
Ecrit : écrire une lettre en Français ou remplir un document administratif.		53	29	18

Lecture : 65 % des personnes dans PPM considèrent qu'elles ont bonne aisance en français à l'oral (niveau général)

Tableau 3 : L'aisance en français selon les motifs (en %)

	PPM			ELIPA		
	Migration familiale	Réfugiés	Tous	Migration familiale	Réfugiés	Tous
Aisance "fluide"	46	43	49	46	28	44
Aisance moyenne	34	32	32	35	36	36
Aisance faible	20	25	19	19	36	20

Lecture : 46 % des migrants pour motif familial considèrent qu'ils ont une aisance fluide dans PPM et ELIPA.

Bien qu'importantes les variations pour les migrations de travail ne sont pas significatives en raison des faibles effectifs.

L'analyse de l'aisance en français suivant les caractéristiques individuelles montre l'importance des facteurs : genre, origine, pratique du français pendant l'enfance, durée de présence [3]. Or la combinaison des origines et de la durée de présence est en lien avec le motif administratif. La part des migrants professionnels dans l'enquête PPM est très faible. La part des migrants humanitaires augmente (de 7 à 13 %) entre 2006 et 2009. Les origines des migrants humanitaires changent : plus du quart venait du Maghreb en 2006, il n'en reste guère en 2009. Les personnes d'origine asiatique, notamment du Sri Lanka, représentent en 2009 près de la moitié du total des migrants humanitaires. Ces personnes ont beaucoup moins fréquemment étudié ou pratiqué le français avant de migrer. Il ressort que l'aisance en français peut être considérée comme une caractéristique assez structurelle des migrants familiaux.

Tableau 4 : L'origine des nouveaux migrants et leurs motifs dans PPM et ELIPA (en %)

	PPM			ELIPA		
	Famille	Réfugiés	Travail	Famille	Réfugiés	Travail
Algérie	23	9	3	22	1	7
Maroc et Tunisie	23	17	1	24		13
Autre Afrique	26	41	41	26	37	56
Asie	18	25	39	16	44	12
Divers	10	8	16	12	18	12

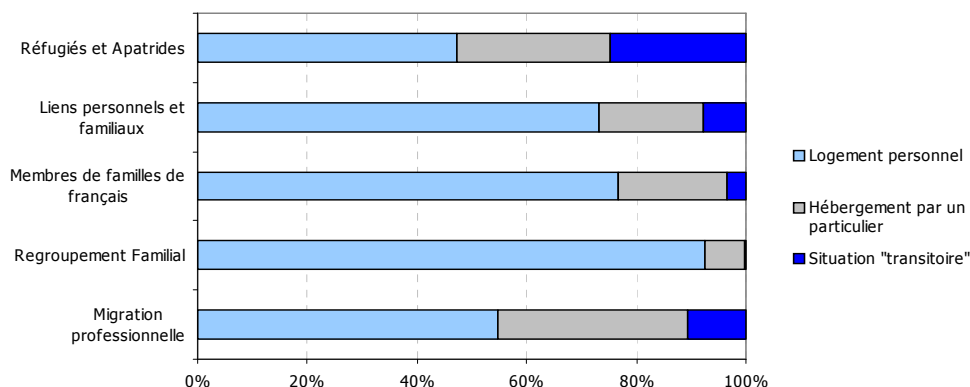
Un exemple de comparaison : le statut d'occupation du logement

Les signataires du CAI en 2009 déclarent pour 71 % d'entre eux être locataires ou plus rarement propriétaires de leur logement. Une part assez importante (22 %) est hébergée par un particulier, soit de la famille, soit une tierce personne. Les autres modes d'hébergement (7 %) sont essentiellement des hébergements collectifs à vocation transitoire [4].

Suivant le motif administratif, la répartition est assez différente (graphique). En particulier, les détenteurs d'un titre de séjour pour motif familial résident, pour 78 % d'entre eux, dans un logement en tant que locataire (ou très rarement en tant que propriétaire) et 18 % sont hébergés chez un particulier.

Les signataires du CAI en 2006 sont plus fréquemment logés en hébergement collectif (à vocation transitoire) pour 11 %. Ils sont encore plus fréquemment hébergés par un particulier (29 %), et sont donc 60 % à être locataires (voire propriétaires). Cette répartition est essentiellement la même pour les migrants familiaux. La situation est plus favorable en 2009 pour les migrants familiaux. Elle apparaît plus contrastée pour les personnes venues pour d'autres motifs : globalement celles-ci sont logés de façon similaire en 2006 et 2009, mais l'amélioration pour les réfugiés s'oppose à une dégradation notamment pour les migrants professionnels (tableau 5).

Graphique : Répartition des types de logement selon le motif d'entrée au séjour



Lecture : 47 % des réfugiés et apatrides vivent dans un logement personnel dans l'enquête Elipa

Tableau 5 : Motif et statut d'occupation du logement dans PPM et ELIPA (en %)

Motif	Logement dans PPM				Logement dans ELIPA			
	logement personnel	hébergé particulier	situation transitoire	ensemble	logement personnel	hébergé particulier	situation transitoire	ensemble
Total	60	29	11	100	71	22	8	100
Familial	63	29	8	85	78	18	4	72
Réfugié	22	38	39	7	47	28	25	13
Travail	73	20	7	3	55	34	11	9
Autres	58	35	8	5	57	30	13	6

Lecture : Les migrants familiaux, 85 % du total dans PPM et 72 % dans Elipa, sont 63 % à occuper un logement personnel dans PPM et 72 % dans Elipa

L'analyse permet de distinguer l'évolution due aux changements de répartition par motif d'entrées au séjour de celles dues à d'autres facteurs. Ceux-ci sont la démographie, les origines, les mesures institutionnelles, etc. Cette mesure permet de savoir quelle aurait été la répartition par type de logement en 2006 si les motifs d'entrée étaient ceux de 2009. Cette analyse comprend le calcul de la répartition par type de logement en 2006 avec une distribution des motifs d'entrées identique à celle de 2009. La part des logements personnels de 60 % (chiffre observé) serait passée à 58 % (chiffre calculé) (tableau 6) du fait de la diminution de la part des migrants familiaux entre PPM et Elipa (78 % à 63 %) (tableau 5). Mais ce mouvement est plus que compensé par le fait que les migrants familiaux sont beaucoup plus souvent en logement personnel en 2009. Une nette amélioration des conditions de logement s'observe aussi chez les réfugiés dont la part a doublé entre les deux enquêtes (13 % contre 7 %) et parmi ceux-ci, 47% habitaient en logement personnel en 2009 contre seulement 22 % en 2006.

Tableau 6 : Comparaison des répartitions entre PPM (2006) et ELIPA (2009) (en %)

	logement personnel	hébergé particulier	situation transitoire	ensemble
Signataires en 2006	60	29	11	100
Taux logement 2006 et répartition par motif de 2009	58	30	12	100
Signataires en 2009	71	22	8	100
Taux logement 2009 et répartition par motif de 2006	74	20	6	100

Pour en savoir plus

- Bègue M.** : Etudes et résultats n°612, 2007, *Qui sont les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour ?*
 - Régnard C., Domergue F.** Infos migrations n° 19, 2011, *Les nouveaux migrants en 2009*
 - Le Quentrec-Creven G.** : Infos migrations n° 28, 2011, *L'aisance en français des primo-arrivants*
 - Jourdan V.** : Infos migrations n° 36, 2012, *Le logement des nouveaux migrants en 2010*
- Berger E.:** Etudes et résultats n°644, 2008, *Quel logement pour les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour*
Régnard C : Infos migrations n° 5, 2008, *Profils des migrants accueillis dans le cadre du dispositif d'accueil en 2006*